

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, mardi le 4 septembre 2018 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

18-09-9465

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 6 août 2018

18-09-9466

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le procès-verbal du 6 août 2018 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

18-09-9467

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 121058.66 \$, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

18-09-9468

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 135455.54 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Pas eu de réunion

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Le demi-marathon de la côte aura lieu dimanche prochain le 9 septembre ;
- Dernière semaine pour les inscriptions aux activités des loisirs ;
- Rappel sur le tournoi de golf de la municipalité – malgré la température 96 personnes ont participées.

Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 16 août 2018

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. Pour la demande d'installation d'un escalier extérieur d'une résidence unifamiliale isolée au 6388, avenue Royale.
2. Pour la demande de construction d'un abri d'auto et le changement d'un châssis d'une résidence unifamiliale isolée au 6971, avenue Royale.
3. Pour la demande de démolition de la résidence unifamiliale isolée au 6534, boulevard Sainte-Anne.
4. Pour la demande de rénovation du bâtiment commercial et pour la reconstruction de l'îlot de pompe de la station-service au 6536, boulevard Sainte-Anne.

À la dérogation mineure :

Pour le 1525, chemin Lucien Lefrançois afin de réputer conforme l'implantation d'une remise et l'agrandissement de la maison unifamiliale dans la bande riveraine.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Modification au système de traitement des odeurs – ajout cette année un système de traitement des odeurs secondaires au coût de 10 687 \$

9. Demands de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA Sébastien Dubé et Julie Morency

18-09-9469

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande d'installation d'un escalier extérieur d'une résidence bifamiliale isolée au 6388, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 août 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Sébastien Dubé et Julie Morency, soit l'installation d'un escalier extérieur d'une résidence bifamiliale isolée au 6388, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Alain Dubé et Stéphen Therrien

18-09-9470

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de construction d'un abri d'auto et du changement d'un châssis d'une résidence unifamiliale isolée au 6971, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 août 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande d'Alain Dubé et Stéphen Therrien, soit la construction d'un abri d'auto et du changement d'un châssis d'une résidence unifamiliale isolée au 6971, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Le centre du camion MK2 Inc.

18-09-9471

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la démolition de la résidence unifamiliale isolée au 6534, boulevard Sainte-Anne;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 août 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande du Centre du camion MK2 Inc., soit la démolition de la résidence unifamiliale isolée au 6534, boulevard Sainte-Anne, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Le centre du camion LPE Inc.

18-09-9472 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation du bâtiment commercial et pour la reconstruction de l'îlot de pompe de la station-service au 6536, boulevard Sainte-Anne;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 août 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande du Centre du camion LPE Inc, soit la rénovation du bâtiment commercial et pour la reconstruction de l'îlot de pompe de la station-service au 6536, boulevard Sainte-Anne, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Dérogation mineure

1525, chemin Lucien Lefrançois (lot 4 439 482)

18-09-9473 CONSIDÉRANT QUE Stéphanie Dallaire et Martin Goulet ont formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à réputer conforme l'implantation d'une remise, d'une maison de poupée et de l'agrandissement de la maison unifamiliale dans la bande riveraine;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme le 16 août 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur du 1525, chemin Lucien Lefrançois visant à réputer conforme l'implantation d'une remise, d'une maison de poupée et de l'agrandissement de la maison unifamiliale dans la bande riveraine, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

11. Octroi de contrat pour l'entretien d'hiver des chemins, rues, trottoirs / stationnements/ RTC et stations de pompage

18-09-9474 ATTENDU la demande de soumissions pour le déneigement des rues de la Municipalité de L'Ange-Gardien en date du 6 août 2018, pour une, deux, trois ou cinq années, avec ou sans l'entretien des trottoirs ;
ATTENDU la réception et l'ouverture des soumissions le 24 août 2018.
ATTENDU QUE la réception de deux (2) soumissions, dont une (1) seulement conforme ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal de L'Ange-Gardien accepte la soumission de Aurel Harvey & Fils Inc., pour l'entretien des chemins et rues de la Municipalité de L'Ange-Gardien pour les cinq prochaines années au coût de (taxes incluses) :

- 2018-2019 : 625 000 \$
- 2019-2020 : 625 000 \$
- 2020-2021 : 625 000 \$
- 2021-2022 : 625 000 \$
- 2022-2023 : 625 000 \$

ET que le Maire et la Directrice générale soient autorisés à signer le contrat de déneigement avec l'entrepreneur.

18-09-9475 ATTENDU la demande de soumissions sur invitation pour le déneigement des trottoirs de la Municipalité de L'Ange-Gardien en date du 6 août 2018, auprès de trois entrepreneur ;
ATTENDU la réception et l'ouverture d'une soumission le 24 août 2018.
ATTENDU le prix soumis et que la municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil municipal de L'Ange-Gardien rejette la soumission reçue, pour l'entretien des trottoirs de la Municipalité de L'Ange-Gardien et autorise la

directrice générale / secrétaire-trésorière à effectuer un nouvel appel d'offres sur invitation pour les deux prochaines années pour déneigement des trottoirs de la Municipalité de L'Ange-Gardien.

18-09-9476

ATTENDU les demandes de soumissions pour renouveler les contrats de déneigement du stationnement du Terminus du Réseau de Transport de la Capitale (RTC), des stations de pompage et des stationnements de la Municipalité de L'Ange-Gardien, pour l'hiver 2018-2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal de L'Ange-Gardien accepte le renouvellement pour l'hiver 2018-2019, aux mêmes conditions que l'hiver 2017-2018 de :

- M. François Bélanger, pour l'entretien du Terminus du Réseau de Transport de la Capitale (RTC) au coût de 1700\$, taxes incluses ;
- M. Claude Laberge, pour l'entretien des stations de pompage, au coût de 1175\$;
- Les Entreprises Jocelyn Lefebvre, pour l'entretien des stationnements, au coût de 9175\$ plus taxes ;

ET que le Maire et la Directrice générale soient autorisés à signer le contrat de déneigement avec les entrepreneurs.

12. Demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude visant la mise en commun des ressources en service incendie

Considérant l'entente actuelle en matière de sécurité incendie entre les municipalités de L'Ange-Gardien et de Boischatel;

Considérant que la Ville de Château-Richer possède sur son territoire, des infrastructures et des équipements, de même qu'une brigade de pompiers;

Considérant que la Ville de Château-Richer désire vérifier la possibilité de conclure une entente avec Boischatel et L'Ange-Gardien relativement à l'exercice de sa compétence en matière de protection contre les incendies;

Considérant que la Municipalité de Boischatel est d'avis que certaines normes individuelles édictées par le schéma de couverture de risque pourraient être respectées conjointement avec L'Ange-Gardien et Château-Richer;

Considérant qu'il est opportun de réaliser une étude de faisabilité sur ce projet de regroupement afin d'analyser les coûts de fonctionnement et leur répartition, ainsi que l'efficacité des processus d'intervention par rapport à la localisation des équipements et ressources;

Considérant l'Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal disponible au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour aider les municipalités à réaliser cette étude de faisabilité;

18-09-9477

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'autoriser la greffière-trésorière et directrice générale adjointe de la Municipalité de Boischatel à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal présentée au MAMOT pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant la mise en commun des ressources en sécurité des incendies de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer;
- de désigner la municipalité Boischatel comme organisme responsable et gestionnaire du projet, afin de procéder à l'appel d'offres pour l'étude de faisabilité d'un regroupement des services incendie de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer, et ce conditionnellement à l'octroi de l'aide financière du MAMOT.

13. Avis de motion et présentation du projet de règlement #18-659 amendement au règlement 12-617 portant sur le code de d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux

Un avis de motion est donné par Roger Roy, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement portant sur l'amendement au code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

L'adoption aura lieu le 1^{er} octobre 2018 à 20h.

14. Délai supplémentaire au protocole d'entente signé avec le Développement du Faubourg Fortier Inc

ATTENDU QU'UN protocole d'entente a été signé entre la Municipalité de L'Ange-Gardien et Développement du Faubourg Fortier Inc le 3 novembre 2016; ATTENDU la demande formulée par Développement du Faubourg Fortier Inc pour obtenir un délai supplémentaire tel que permis à l'article 2.2.5 du protocole d'entente;

18-09-9478

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QU'UN délai supplémentaire de 18 mois, débutant à l'adoption de la présente résolution, est accordé pour la réalisation de la phase 1 du développement tel que prévu au protocole d'entente.

15. Deuxième période de questions

16. Divers

1 Démissions et appel de candidature

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, que le conseil accepte :

18-09-9479

- la démission du technicien en urbanisme, M. Teddy Deschamps et effectue un appel de candidature pour le remplacement prévu en janvier 2019 ;
- la démission de M Jeremie McCarthy, comme surveillant au gymnase.

2 Autorisation de dépenses

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil autorise une dépense de 6200 \$ plus taxes pour l'installation de l'électricité à l'écocentre ;

18-09-9480

17. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

18-09-9481

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h45, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale